

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

REX 007-070/13/BC

**■ Attribution d'une subvention à l'Association Sport Culture Chiffre et Economie et approbation d'une convention
DGS 13/9591/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'association Sport Culture Chiffre et Economie organise à Marseille le deuxième colloque international sur le tourisme en méditerranée, les 6 et 7 juin prochain.

Cette manifestation, dont le thème cette année est « Et maintenant on fait quoi... Comment réinventer le tourisme en Méditerranée ? » permet la rencontre originale entre les membres des professions du « chiffre » et du conseil et ceux du monde économique. Plus de 300 congressistes venus de l'ensemble du pourtour méditerranéen sont attendus. Les rencontres auront lieu dans l'hémicycle de la Communauté Urbaine, mis à disposition pour l'occasion.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer à l'organisation de ce colloque pour un montant de 20 000 euros.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- la valorisation de l'attractivité du territoire de la Communauté Urbaine que constitue ce colloque

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20 000 euros à l'association Sport Culture Chiffre et Economie dans le cadre de l'organisation du 2^{ème} colloque international sur le tourisme en méditerranée

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association « Sport Culture Chiffre et Economie »

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Nature 6743 -Sous politique A330

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
REX 007-070/13/BC

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013